Marché de Noël 2019 Règlement

Chaque année, l'union des commerçants « J'achète à Thouars » et le Service Animation de la Ville de Thouars, organisent un marché de noël durant le mois de décembre. A ce titre, il est nécessaire d'établir un règlement fixant les modalités d'inscription et de participation des exposants.

I – INSCRIPTION ET PARTICIPATION

Les commerçants et artisans qui souhaitent participer au Marché de Noël devront se rapprocher du Service Animation (voir bulletin d'inscription) avant le 18 octobre 2019.

Le choix des exposants se fera, sur dossier, selon les critères suivants :

- Nature du produit.
- Diversité et originalité des genres.
- Espace disponible.

Les exposants retenus auront confirmation de leur inscription par courrier. Dans les cas d' inscriptions n'ont retenues par la commission d'attribution, votre chèque vous sera restitué.

Si les articles mis en vente ne correspondent pas aux articles proposés à l'inscription, la commission d'attribution se réserve le droit d'exclure l'exposant, sans remboursement des frais d'inscription.

En cas de désistement de l'exposant, après ***le 30 novembre***, le droit de participation sera acquis aux organisateurs.

II – ORGANISATION

Le Marché de Noël sera ouvert au public :

- Samedi 14 décembre de 10h à 21h
- Dimanche 15 décembre de 10h à 19h

Les animations de la Place Saint Médard commenceront quand à elles dès le vendredi soir.

Les exposants devront installer leur stand, le samedi 14 décembre entre 7h00 et 9h00 impérativement.

Merci de vous stationner Place Flandres Dunkerque ou Place Lavault et de vous présenter à pied en haut de la rue Porte de Paris pour signaler votre installation à partir de 7h00 le samedi 14.
Si les commerçants s'installent sans autorisation ou sans s'être signalés aux organisateurs, ils seront invités à partir.
Aucun véhicule ne pourra stationner à côté des chalets et dans la zone de manifestation (sauf véhicules autorisés, du type food truck, protection civile,…)

Les emplacements non occupés à 9h00 le 14 décembre, seront considérés comme libres, sauf cas de force majeure. Dans ce cas, les exposants préviendront les organisateurs de leur retard et en indiqueront le motif.

Un gardiennage sera assuré pour la nuit du 14 au 15 décembre.
En revanche, tous les stands devront être libres le dimanche soir à 21h.

Les exposants feront leur affaire personnelle de garantir leurs risques en terme de responsabilité civile et de dommages aux biens. Le Comité organisateur se décharge de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets exposés.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout exposant, qui ne respecterait pas le présent règlement, ou dont le comportement causerait une gêne, que ce soit pour les participants, le public ou les riverains.

Les exposants devront signer le règlement et apposer la mention « lu et approuvé » puis faire retour d'un exemplaire au service animation de la Ville, qui gère les inscriptions.

Date :
Nom de la société :
Nom, Prénom du représentant légal :
Signature :

Marché de Noël 2019

REPONSE AVANT LE 18 OCTOBRE 2019

Les 14 et 15 décembre 2019

« CENTRE-VILLE » de THOUARS

organisé par l'Union des Commerçants « J'achète à Thouars »
et le Service « Animation » de la Ville de Thouars

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Articles vendus : .....

SIRET :.....

Merci de cocher votre choix

Le chalet pour le Week-end : 40 € TTC

Rue Porte de Paris

☐ Chalet ouvert (lumière intégrée branchement 100 watts maximum) **20 chalets**

Rue Saint Médard

☐ Chalet ouvert (avec branchement électrique sans lumière)**7 chalets** Besoin électrique (en watt) :.....

Place Saint Médard

☐ Chalet bar (sans lumière et branchement électrique) **5 chalets** Besoin électrique (en watt) :.....

☐ Chalet ouvert (sans lumière et branchement électrique) **6 chalets** Besoin électrique (en watt) :.....

Merci de favoriser les lumières en LED

Merci de faire 2 choix : choix 1 (choix principal) / choix 2 (choix de secours)

IMPORTANT : munissez-vous de tables, chaises et également de la décoration pour votre stand, approprié à notre Marché de Noël.

- Chèque impérativement à l'ordre du Trésor Public
- **Toute réservation retournée sans le règlement ne sera pas prise en considération.**
- **En cas de désistement de l'exposant, après *le 30 novembre*, le droit de participation sera acquis aux organisateurs.**
- Les emplacements étant limités, les inscriptions devront être retournées rapidement à l'adresse suivante :

Ville de Thouars « Service Animation » 14 place St Laon – CS 50183 – 79103 THOUARS

Contact : Service Animation : 05.49.68.22.65

règlement ➔